

Camping municipal - Lancement des travaux et demandes de subventions

M. l'Adjoint GIRARD, Rapporteur :

I - Le contexte

La Ville de Besançon est propriétaire d'un terrain situé à Chalezeule, 12 route de Belfort, celui-ci accueille deux équipements municipaux : la piscine et le camping. Le camping est exploité en délégation de service public depuis le 1^{er} janvier 1997 par la Fédération Française de Camping et de Caravaning.

La Ville met à disposition les équipements et installations du camping de la Plage, le délégataire assume quant à lui l'entretien des biens mis à disposition.

Afin de garantir une poursuite d'activité satisfaisante, il est proposé que la Ville réalise des travaux rendus nécessaires par l'état de vétusté des bâtiments.

Une première tranche pourrait être réalisée à compter du printemps 2010.

Par ailleurs, des mises aux normes (accessibilité) et des reprises de réseaux seront à programmer ultérieurement.

Tranche 2010 pour un montant de 200 000 € TTC :

- réfection de la toiture du snack-bar,
- réalisation d'une aire pour l'accueil de 4 mobile-homes,
- élargissement de l'entrée du camping,
- curage partiel du réseau d'assainissement,
- reprise du revêtement de chaussée à l'entrée du camping.

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 21.020.2135.501.33000 du budget principal.

Cette première tranche de travaux fera l'objet de sollicitations auprès des partenaires, le plan de financement prévisionnel s'établissant comme suit :

- Part Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) - 15 %	25 083,61 €
- Part Région de Franche-Comté - 15 %	25 083,61 €
- Part Département du Doubs - 30 %	50 167,22 €
- Part Ville de Besançon - 40 %	<u>66 889,64 €</u>
Total HT	167 224,08 €
- TVA à la charge de la Ville :	<u>32 775,92 €</u>
Total TTC	200 000,00 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Après renouvellement de la délégation de service public (au 1^{er} janvier 2011), deux tranches de travaux complémentaires sont envisagées en 2011 et 2012 :

Tranche 2011 pour un montant de 200 000 € TTC :

- phase 1 du réseau électrique
- phase 1 accessibilité
- phase 1 reprise des peintures des façades.

Tranche 2012 pour un montant de 200 000 € TTC :

- phase 2 du réseau électrique
- phase 2 accessibilité
- phase 2 reprise des peintures des façades.

A noter que la mise en œuvre d'un revêtement silencieux sur la chaussée de la route départementale sera également étudiée avec le Département.

Les partenaires seront également sollicités pour les tranches de travaux 2011 et 2012.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme de travaux à réaliser sur le site en trois tranches et engager les travaux prévus pour la première tranche 2010, l'ensemble des travaux des trois tranches étant réalisé en maîtrise d'ouvrage directe

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter les subventions auprès de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances, la Région Franche-Comté, le Département du Doubs et tout autre partenaire potentiel susceptible de financer ce type d'équipement, et à signer toute éventuelle convention avec les partenaires.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 3 mars 2010.